

## “Les nouveaux médias sociaux et le travail : piège juridique ou avantage concurrentiel?”

### Résumé de la conférence

« L'utilisation des médias sociaux se répand de façon exponentielle dans le monde et le Québec n'y fait pas exception. Qu'il s'agisse de Facebook, Twitter ou LinkedIn, les gens échangent une grande quantité d'information, que ce soit durant leur temps libre ou pendant les heures de travail. Ce qui amène les professionnels de la gestion des ressources humaines à se questionner... Comment réagir, en tant qu'employeur, relativement à l'utilisation des médias sociaux au travail et comment bâtir une politique pour baliser cette pratique? Comment intervenir lorsqu'un employé tient sur les réseaux sociaux des propos qui nuisent à la réputation de l'entreprise?

Par ailleurs, les médias sociaux sont utilisés par les employeurs dans plusieurs dossiers tels que le recrutement, la santé et la sécurité en milieu de travail et les relations du travail. Un employeur peut-il consulter le profil Facebook d'un candidat à un poste avant de l'embaucher? Peut-il le consulter pour obtenir des informations quant à une absence pour raisons personnelles ou en cas d'accident ou de maladie professionnelle? Peut-on forcer les employés à faire la promotion de l'entreprise sur les médias sociaux?

Toutes ces questions et bien d'autres seront abordées.»

### Biographie de Me Perreault



Associé de Heenan Blaikie, Rhéaume Perreault, CRIA, travaille en étroite collaboration tant avec des employeurs des secteurs privé et public qu'avec des organismes à but non lucratif de divers domaines. Il a eu l'occasion de participer à plusieurs tables de négociation. Me Perreault est un auteur fort connu dans le domaine des relations du travail, pour avoir publié plus d'une centaine d'articles spécialisés ainsi que deux livres en 1999 et en 2009 vulgarisant plusieurs principes au bénéfice des jeunes entrepreneurs et des gestionnaires en ressources humaines. Il a enseigné également aux niveaux collégial et universitaire et est régulièrement invité à prononcer des conférences sur divers sujets reliés aux relations du travail